

Juges d'autrefois

Autor(en): **Mat.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le nouveau conteur vaudois et romand**

Band (Jahr): **87 (1960)**

Heft 8

PDF erstellt am: **05.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-231911>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Irrévérencieuse comparaison

Quelqu'un disait un jour : « Les femmes sont comme les pommes de terre, quand les « nouvelles » sont là, les « vieilles » ne valent plus rien ! »

Au Grand Conseil

Le Grand Conseil, il y a « un » paire d'années, venait de nommer une commission. En faisaient partie MM. les députés Blanc, Joly, Quidort et Corboz. Tiens, remarque un de leurs collègues, ce sera la commission du « joli-corbeau-blanc-qui dort ! »

Mot d'enfant...

Un moutard de 6 ans se promène avec sa grand-mère.

— Tu vois, grand-maman, dit l'enfant, c'est dans cette maison qu'habite ma petite amie !

— Mais tu es bien jeune, mon petit, pour avoir une bonne amie !

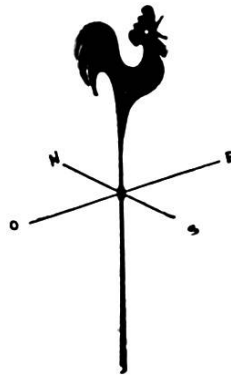
— Oui, mais tu comprends, grand-maman, si je ne la prends pas, c'est un autre qui me la prendra !

Juges d'autrefois

Jadis, au temps des chars à bancs, le vieux juge, après une longue séance, regagnait son village au pas de sa jument. La nuit était venue. Bercé par les cahots de la voiture, le vieux magistrat s'était assoupi. Le cheval connaissait son chemin. Soudain, le char s'arrête. Le jeune gendarme qui tenait la bête par le mors reconnaît alors le juge et lui fait remarquer qu'il n'a pas de lumière. Le juge, en effet, avait oublié d'allumer sa lanterne. Mais sans s'émouvoir, il tape gentiment sur l'épaule du gendarme en lui disant :

— Mon ami, ne sais-tu pas que la Justice est aveugle ?

Mat.



Sous le signe du beau et du mauvais temps

par M. Pasche de Clarens

Temps probable du 15 avril au 15 mai.

15 au 19 avril : nuageux à couvert ; en général assez pluvieux.

20 au 30 avril, variable, assez beau, froid possible entre le 22 et 27 avril.

1 au 6 mai, en général couvert, pluie ou averses.

7 au 15 mai, variable, encore du froid possible.

Si vous avez un jardin ou un plantage, semez vos carottes Nantaise ou Flakker les 21 et 22 avril. Pour les semis de salades, laitues, choux, poireaux — si ce n'est pas fait — ne semez qu'après le 25 avril.

En règle générale, on sème les légumes à la lune croissante et on les replante en lune décroissante, de manière qu'ils ne montent pas en graine trop vite. Pour les haricots, les dates favorables sont les 3, 11 et 23 mai. Les tomates peuvent attendre après le 15 mai si possible.

**Favorisez les annonceurs
du « Conteur romand »**